

Les différentes sortes de chèques bancaires

Le chèque est un moyen de paiement scriptural utilisant le circuit bancaire. Il est généralement utilisé pour faire transiter de la monnaie d'un compte bancaire à un autre.

Il est émis par une banque et tiré sur une autre banque. Il contient l'ordre de payer un montant déterminé à la personne dont le nom figure sur le chèque.

Il existe différents types de chèques bancaires, chacun ayant ses propres caractéristiques.

Chèque barré

Dans le but de diminuer le risque en cas de perte, le tireur ou le porteur d'un chèque peut le barrer au moyen de deux barres parallèles apposées au recto. Le barrement est dit :

- général, s'il ne porte aucune mention entre les deux barres ;
- spécial, si le nom d'un banquier est précisé entre les deux barres.

Le barrement général peut être transformé en barrement spécial ; par contre l'opération inverse est interdite.

Tout biffage d'un barrement ou du nom du banquier désigné est réputé non avenu.

Barrement général : le chèque ne peut être payé par le tiré qu'à un client du titre de paiement ou à un autre banquier.

Barrement spécial : le chèque n'est payable qu'au banquier désigné ou, si celui-ci est le tiré, qu'à son client.

Chèque certifié

Un chèque certifié est un chèque dont le montant de la provision est bloqué en compte par le banquier qui atteste de sa présence. La somme est bloquée pendant toute la durée du délai légal de présentation du chèque. Cette durée écoulée, la provision redevient disponible. Aussi, la plupart des banques proposent-elles de délivrer des chèques de banque à la place de chèques certifiés.

Chèque à emporter en compte

La mention « à porter en compte » est écrite sur le chèque. Ce chèque ne peut être payé en espèces. Il doit être réglé par crédit en compte. Le règlement par écritures vaut paiement.

Chèque de voyage

Le chèque de voyage (traveler's cheque) est un chèque circulaire tiré sur un correspondant à l'étranger et établi soit à ordre, soit à personne dénommée. Il permet d'opérer des prélèvements dans des conditions voisines de celles d'une lettre de crédit. Le porteur d'un chèque de voyage peut, en plus, s'il est à ordre, s'en servir pour régler ses dépenses, ce qui représente un avantage considérable.